



**CCB**

CEMENTIR HOLDING

**MARS 2025**

**QUALITÉ DES POUSSIÈRES**

## **INCIDENT DU 9 FÉVRIER : INFORMATION SUR LA NATURE DES POUSSIÈRES DISPERSÉES**

Madame, Monsieur,

Suite à l'incident technique survenu le 9 février dernier sur notre site, nous souhaitons vous apporter quelques précisions quant à la nature des poussières qui ont pu être libérées dans l'atmosphère et répondre aux éventuelles inquiétudes concernant leur impact sur la santé.

Les poussières émises lors de cet événement étaient majoritairement composées de calcaire broyé, une roche naturelle contenant de la silice. La silice est un élément que l'on retrouve très fréquemment dans notre environnement : elle est présente dans les sols, dans les poussières soulevées lors des travaux agricoles, sur les chantiers de démolition, ...

### **Un impact limité sur la santé et les animaux**

La silice est une substance qui peut avoir un impact sur la santé lorsqu'elle est inhalée à forte concentration et sur une longue durée, généralement dans un cadre professionnel avec une exposition chronique. Or, dans le cas de cet incident, il s'agit d'un événement isolé, de courte durée, avec une dispersion importante des poussières dans l'atmosphère. L'exposition ponctuelle rencontrée lors de cet incident ne présente donc pas de risque pour la santé.

### **Des valeurs d'exposition strictement respectées et des contrôles en continu**

La législation impose des normes strictes en matière de qualité de l'air et de concentration de poussières, et nous veillons rigoureusement à leur respect. Nos mesures sont effectuées au plus près des installations, c'est-à-dire là où les concentrations pourraient être les plus élevées. À cet endroit même, en situation de marche normale, les résultats restent conformes aux normes en vigueur. Lorsque l'on s'éloigne du site, les poussières se dispersent et la concentration diminue.

Notre permis nous impose de réaliser des mesures en continu, en interne et de les tenir à disposition des autorités qui peuvent les réclamer à tout moment. Nous devons également prévoir des mesures externes, 4 fois par an, pour le four, ces mesures ponctuelles sont réalisées par un organisme indépendant agréé par la Région wallonne. Ces mesures permettent de confirmer les résultats des mesures internes.

Par ailleurs, il est important de souligner que les premiers exposés à ces poussières sont nos travailleurs. Leur sécurité et leur santé sont une priorité pour notre entreprise.

Nous espérons que ces informations vous auront été utiles, nous restons à votre disposition pour toute question et vous remercions pour votre compréhension. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [environnement@ccb.be](mailto:environnement@ccb.be).

**La Direction de la CCB**